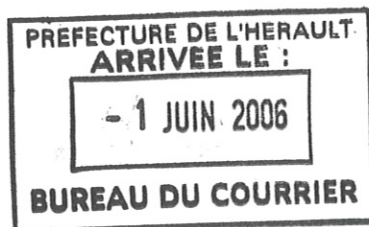


Nombre de conseillers
En exercice : 29
Présents : 21
Votants : 27
Date de la convocation : 23 Mai 2006



N°37

L'an deux mille six et le vingt neuf du mois de mai, le Conseil Municipal de la Commune de Juvignac s'est réuni en session ordinaire sous la Présidence du Maire.

PRÉSENTS : Mme SANTONJA, M. COMBE, Mme LABORDE, M. ELLUL, Mme ROMERO, MM CONTE, OUSSET, ALLOUCHE, Mme DE HULLESSEN, MM SAUVAN, CHARRIERE, BOUISSEREN, LE NGUYEN, MUNOZ, Mme RAMON BOTONNET M. ALBARIT, Mme BOUQUET, M. MORENO, Mme POUZOULET, MM FEVRIER, BOUSQUEL.

PROCURATIONS : Mme GARCIA en faveur de Mme DE HULLESSEN
M. ROUANET en faveur de M. SAUVAN
Mme CARRETIER en faveur de Mme ROMERO
Mme PETIT en faveur de M. MORENO
Mme FONS VINCENT en faveur de M. CONTE
Mme HARO en faveur de M. FEVRIER
Mme AZEMAR en faveur de M. BOUSQUEL

ABSENTE : Mme PETARD

BUDGET ANNEXE EAU – AFFECTATION DES RESULTATS 2005

Rapporteur : Monsieur OUSSET

Le compte administratif 2005 qui a été voté met en évidence un excédent d'exploitation au 31 décembre 2005 de 52 883.47 €.

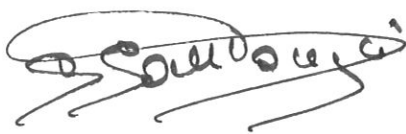
Il est proposé au conseil municipal

- De reprendre en report à nouveau en recettes de la section d'exploitation l'excédent constaté à savoir 52 883.47 €
- Considérant que le reversement au budget général de l'excédent d'un budget annexe n'est possible que de façon ponctuelle et seulement si l'excédent n'est pas nécessaire à court terme, au financement des dépenses d'investissement
- Considérant qu'aucun investissement nouveau n'est programmé à court terme en dehors de ceux déjà inscrits au budget 2006
- De reverser le solde d'exploitation soit 52 883.47 € au budget principal (compte 755 excédent des budgets annexes) par le biais du compte 672 « reversement de l'excédent à la collectivité de rattachement »
- De reprendre au budget supplémentaire 2006 du budget annexe « eau » en investissement, l'excédent d'investissement constaté à savoir 93 905.80 €

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, adopte la proposition de Monsieur OUSSET à la majorité (quatre contre).

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an sus dits.

Le Maire

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'M. Ousset', written over a horizontal line.

Acte rendu exécutoire
après dépôt en préfecture
le 1^{er} JUIN 2006
et publication
le 1^{er} JUIN 2006